

EXTRAIT DU REGISTRE DES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 décembre 2025**

En l'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la communauté de communes, Maison Intercommunale des Services, 5 rue de la Gare – 54170 COLOMBEY les BELLES sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Membres en exercice : 57

Quorum : 29

Date de convocation : 5 décembre 2025

Votants présents (38) : Monsieur Eric MATHIEU ; Monsieur Roland MILLERY ; Monsieur Denis VALLANCE ; Monsieur Charles FRANÇOIS ; Monsieur Denis THOMASSIN; Monsieur Hervé MANGENOT ; Madame Cécile DENIS ; Monsieur Jérôme RUFFIN ; Madame Martine MICHEL ; Monsieur Alain GRIS ; Monsieur Benjamin VOINOT ; Madame Jacqueline PESCARA; Madame Nathalie CROSNIER ; Madame Sonia CHAUMONT ; Monsieur Daniel THOMASSIN ; Madame Geneviève LOCH ; Monsieur Patrick AUBRY; Monsieur Denis VETIER ; Madame Marianne BASELLO ; Monsieur Alain GODARD ; Monsieur Patrick DETHOREY ; Monsieur Denis KIEFFER; Monsieur Jean Jacques TAVERNIER ; Monsieur Jean-Pierre CALLAIS; Madame Corinne FERRARO ; Monsieur Philippe PARMENTIER ; Monsieur Daniel VATTANT ; Monsieur Benoît GARNIER ; Madame Laurence BROQUERIE ; Monsieur Samuel GRIS ; Monsieur Francis STEPHANI ; Monsieur Roland HUEL ; Monsieur Cyril SANDERS; Madame Élisabeth DELCROIX; Monsieur Cyril BICHET ; Monsieur Claude DELOFFRE ; Madame Nathalie AUFRÈRE.

Avaient donné procuration (6) : [ALLAMPS] Madame Clothilde MATHIOT à Monsieur Denis VALLANCE ; [BULLIGNY] Madame Marie-Thérèse VAILLANT à Monsieur Alain GRIS ; [COLOMBEY LES BELLES] Monsieur Patrice BONNEAUX à Madame Jacqueline PESCARA ; [FAVIERES] Madame Valérie HOFFMANN à Monsieur Denis VETIER ; Madame Françoise VALLANCE [SELAINCOURT] à Madame Geneviève LOCH [CREPEY] ; [VANNES LE CHATEL] Madame Magali DANIELCZYK à Madame Nathalie AUFRERE.

Avaient donné pouvoir (1) : [BAGNEUX] Monsieur Ludovic DELOCHE à Bruno COURTOIS

Présents	35	Votants	41	Procuration	6	Pouvoir	1
----------	----	---------	----	-------------	---	---------	---

Secrétaire de séance : Claude DELOFFRE

CC_2025_208 Reconduction de la mission Eau sur le plateau de Vicherey-Beuvezin

Dans le cadre de la mission d'animation du plateau de Vicherey-Beuvezin pour la reconquête de la qualité des eaux des captages, la convention précédente fixant les modalités de fonctionnement du Syndicat des Eaux de Pulligny et du Saintois avec les autres collectivités (SIVOM de Vicherey et vallée de l'Aroffe, les 2 communes de Beuvezin et de Tramont-Lassus et les syndicats des eaux d'Aboncourt-Maconcourt) arrive à son échéance de 3 ans.

Le suivi et la mise en œuvre du programme d'actions a généré l'ouverture d'un poste d'animateur(trice) employé actuellement par le Syndicat des Eaux de Pulligny et du Saintois. Pour tenir compte du départ en retraite de celle-ci au 01/10/2027 et permettre la passation lors d'une période de tuilage sur 6 mois, le recrutement d'un animateur est prévu en 2027, l'employeur demeurant pour cette année le Syndicat des Eaux de Pulligny et du Saintois.

La Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois prendra le relais en 2028, ceci allant de pair avec le rôle de coordonnateur du groupement.

Afin de mener à bien la poursuite des travaux engagés depuis le début de la mission, ce dans le cadre de l'arrêté interdépartemental de programme d'actions du 5 mars 2020 et de ses évolutions vers le réglementaire, de la nécessité de lutter contre les pollutions diffuses le plus en amont possible, de solliciter dans les délais les aides nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau, il est proposé aux membres du conseil communautaire d'engager le renouvellement de la mission pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, intégrant les évolutions suivantes :

- Prise de compétences eau au 1^{er} janvier 2025 par la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois qui représente désormais administrativement au titre de cette compétence les communes de Beuvezin et de Tramont-Lassus et celles de l'ancien Syndicat des Eaux de Grimonviller (Courcelles, Férocourt, Grimonviller, Pulney) qui a été dissout. Les autres collectivités concernées demeurent en tant que telles dans le groupement.
- Passage au réglementaire du programme d'actions ZSCE du plateau de Vicherey-Beuvezin,
- Départ de l'animatrice de la Mission, employée actuellement par le Syndicat des Eaux de Pulligny et du Saintois à 80% au titre d'une retraite progressive, au dernier trimestre 2027, un animateur (trice) étant recrutée cette même année pour assurer la continuité et l'optimisation de la mission,
- Essaimage de l'expérience capitalisée sur le plateau de Vicherey-Beuvezin vers la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois.

Pour la période 2027-2028 concernant les frais de la présente convention, se répartissent de la manière suivante :

- Montant global de l'opération pour 3 ans : 241 500 €
- Participation de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 169 050 €
- Solde de 72 450 € étant réparti en reste à charge entre les collectivités.

	Répartition	Années			Total période
		2026	2027	2028	
CC du Pays de Colombey et Sud Toulois	26.43	4 995.27 €	8 047.94 €	6 105.33 €	19 148.54 €
SIE Aboncourt-Maconcourt	9.98	1 886.22 €	3 038.91 €	2 305.38 €	7 230.51 €
SIVOM de Vicherey	13.59	2 568.51 €	4 138.16 €	3 139.29 €	9 845.96 €
Syndicat des Eaux de Pulligny et du Saintois	50.00	9 450.00 €	15 225.00 €	11 550.00 €	36 225.00 €
TOTAL	100 %	18 900.00 €	30 450.00 €	23 100.00 €	72 450.00 €

Vu les éléments présentés ci-dessus,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes et les objectifs de la convention de reconduction de la mission et de son complément par une action d'essaimage

PREND ACTE qu'un poste d'animateur-coordonnateur devra être créé en 2027 dans le cadre de la mission

ACCEPTE le rôle de coordinateur du groupement pour l'année 2028

PRECISE que les crédits nécessaires au bon fonctionnement de la mission seront inscrits au budget annexe d'eau potable.

AUTORISE monsieur le président à signer la convention de reconduction de la mission, annexée à la présente délibération, ainsi que toutes les pièces consécutives à son exécution

NOMME comme représentants de la communauté de communes au comité de pilotage de la mission eau :

- Monsieur Hervé MANGENOT pour la commune de Beuvezin
- Monsieur Roland HUEL pour la commune de Tramont Lassus
- Monsieur Yannick OLRY pour l'ancien syndicat des eaux de Grimonviller
- Monsieur Jean Pierre CALLAIS pour la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois

Le secrétaire de séance
Claude DELOFFRE

Le Président,
Philippe PARMENTIER